

Compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2017

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Jean-Paul BUELLET, Chrystelle GUIXA, Robert VELON, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Pascale VIRICEL

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 17 février et passe à l'ordre du jour.

1) **Fiscalité : vote des taux d'imposition 2017**

Le vote des taux communaux 2017 est ajourné dans l'attente des décisions de la communauté d'agglomération à propos de l'harmonisation des taux d'imposition des 7 anciennes intercommunalités. Un prochain conseil municipal sera programmé avant le 15 avril.

2) **Budget assainissement :**

• **Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 :**

Le compte administratif du budget assainissement est conforme au compte de gestion du percepteur. Présentés par Hervé Colas, ils sont adoptés à l'unanimité.

- Fonctionnement 2016 : avec 82 952.97 € de recettes et 60 110.36 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 22 842.61 €.
- Investissement 2016 : avec 53 525.06 € de recettes et 44 219.82 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 9 305.24 €.
- Affectation des résultats 2016 :
 - En fonctionnement : excédent 2016 de 22 842.61 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté des années précédentes (113 804,97 €) soit un excédent cumulé de 136 647.58 €.
 - En investissement : excédent 2016 de 9 305.24 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté des années précédentes (36 807,89 €) soit un excédent cumulé de 46 113.13 €.

Sur proposition de l'adjoint aux finances, et après avis favorable de la commission finances, le conseil décide de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2017.

• **Budget Primitif 2017 :**

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 215 324.58 €. Cela permet un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 130 000 €. On notera la participation aux charges de personnel de la commune (au prorata des heures effectuées pour le service d'assainissement collectif) pour un montant de 6 191 € (4 % de la masse salariale 2016).
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 722 834.13 €, dont 560 000 € de travaux TTC pour le démarrage de la mise en séparatif du Logis Neuf et 64 157.13 € de frais d'étude liés. Un emprunt d'un montant de 200 000 € est inscrit au budget.

3) **Budget général :**

• **Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 :**

Le compte administratif du budget général est conforme au compte de gestion du percepteur. Présentés par Hervé Colas, ils sont adoptés à l'unanimité.

- Fonctionnement 2016 : avec 775 933.17 € de recettes et 560 556.32 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 215 376.85 €.
 - Investissement 2016 : avec 423 302.42 € de recettes et 412 414.05 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 10 888.37 €.
- Les principaux investissements de 2016 ont été l'aménagement de l'aire de loisirs city-stade et tennis (89 352 €), les frais engagés pour l'aménagement du Logis Neuf (74 505 €), des travaux dans les bâtiments et aménagements (50 815 €), des achats de matériels dont 0 pesticide (49 198 €) et la poursuite des travaux à la salle des fêtes et annexe (5 204 €).

- Affectation des résultats 2016 :
 - En fonctionnement : excédent 2016 de 215 376.85 €, y compris le virement à la section du résultat du compte administratif 2015 de 179 279.79 €.
 - En investissement : excédent 2016 de 10 888.37 €, auquel il faut ajouter le résultat reporté des années précédentes (6 587,06 €) soit un excédent cumulé de 17 475.63 €.

- Sur proposition de l'adjoint aux finances, et après avis favorable de la commission finances, le conseil décide de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2017.

- **Budget Primitif 2017 :**

La construction du budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes liées à la baisse des dotations de l'état et à l'harmonisation progressive des taux d'imposition au sein des 7 anciennes intercommunalités qui composent la nouvelle Communauté d'agglomération créée au 1/01/2017.

Hervé Colas présente le budget primitif 2017 qui a été construit avec les informations connues ce jour :

- Fonctionnement : Les recettes prévues s'établissent à 699 624 € et les dépenses à 506 459 €. A noter au niveau des dépenses en moins, la prise en charge par la nouvelle Communauté d'agglomération du service du droit des sols (8 500 €) et la baisse de la participation au budget du SIVOS. Un excédent de 193 165 € est dégagé pour la section d'investissement.
- Investissement : Les dépenses et les recettes sont équilibrées à 1 688 848.80 €. Les investissements importants sont : la première tranche de l'opération « Logis Neuf » (1 055 000 € pour 311 000 € de recettes), la construction des vestiaires du gymnase (366 000 € pour 45 450 € de recettes), l'aménagement de la place autour de l'église ainsi que la rénovation des peintures de l'église (86 400 € pour 53 700 de recettes). Un emprunt d'un montant de 750 000 € est inscrit au budget.

La dette de la commune s'élevait au 1er janvier 2017 à 507 600 € soit environ 380 €/hab (contre 420 en 2016). Relativement bas par rapport à la moyenne des communes de même taille, il devrait augmenter avec les emprunts prévus pour financer les investissements 2017.

4) **Autorisation d'emprunts**

Compte tenu des projets inscrits au budget de la commune et de l'assainissement et après consultation auprès de plusieurs établissements financiers, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats de prêt avec la Caisse des dépôts et consignation pour des emprunts de 800 000 € sur 20 ans pour le budget principal et 200 000€ sur 15 ans pour le budget assainissement.

5) **Proposition d'achat d'un terrain communal**

Suite à différents contacts, la SCPHLM Ain Habitat a fait par courrier en date du 1er mars 2017, une offre d'achat pour les parcelles cadastrées ZI216 (335m²) et ZH107 (2168m²) situées en zone UA derrière l'église. Le montant de l'offre est de 44 000€. Le conseil donne son accord à cette vente de terrain.

6) **Indemnités de fonction des élus locaux**

A la suite du décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présentant une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, la délibération prise par le conseil municipal en 2014 n'est plus conforme au texte car elle fait référence spécifiquement à l'ancien indice. Sur le conseil de la trésorerie de Montrevel, une nouvelle délibération ne faisant plus référence au chiffre de cet indice doit être votée

7) **Modification de la convention de service commun pour l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols**

Le 01/01/2015, la communauté de communes de Montrevel s'était dotée d'un service commun chargé de l'instruction des actes d'Application du Droit des Sols (ADS) afin de palier au désengagement des services de l'Etat suite à la loi dite ALUR. Suite à la fusion en une seule intercommunalité regroupant 77 communes issues des 7 intercommunalités concernées au 1/01/2017, les services ADS existants ont été maintenus sur les deux pôles de Montrevel et Bourg en Bresse. Dans le cadre de la poursuite de la mutualisation des moyens, avec les communes des intercommunalités voisines (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de communes de la Veyle, Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux), le conseil communautaire de la CA3B a approuvé les conventions de services commun et unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols avec ces intercommunalités. Le conseil donne son approbation à la signature de ces conventions.

8) **Régularisation d'un échange de terrain à Sottizon**

Martial Loisy présente la requête de Mr Jean-Claude Antoinet à propos d'un échange de terrain entre la commune et lui à l'occasion de la création du bassin de rétention dans les années 1990 : cet échange n'a jamais été mené jusqu'à son terme bien qu'un bornage et un document d'arpentage provisoire aient été faits à l'époque. Le conseil donne son accord pour qu'un nouveau bornage conforme à la situation actuelle soit réalisé ainsi que les actes notariés d'échange de propriété, à la charge de la commune.

9) Autorisations de signature du MAPA pour les travaux de construction de vestiaires au gymnase

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la consultation pour la construction des vestiaires du gymnase a fait l'objet d'une publicité le 24/02. La date de limite des offres a été fixée au 17 mars 2017 à 12h. Les travaux ont été décomposés en 11 lots, 44 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. La commission MAPA se réunira le 29/03 pour la restitution de l'analyse et l'attribution des lots.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce marché.

10) Aménagement du Logis Neuf

- **Mission complémentaire de maîtrise d'œuvre et modification du coût d'objectif définitif**

La première phase des travaux d'assainissement ayant été ajouté à la première tranche des travaux d'aménagement du Logis Neuf, le conseil adopte une délibération pour valider le nouveau coût d'objectif définitif qui est de fait majoré de 130 000 € et la proposition d'honoraires du cabinet Aintegra pour la mission AVP complémentaire d'un montant forfaitaire de 2 125 € HT.

- **Autorisations de signature du MAPA pour l'aménagement de la traversée du Logis**

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce marché.

11) Bulletin municipal

Le conseil évoque les différents sujets susceptibles d'être abordés dans le prochain bulletin à paraître fin juin.

La commission information se réunira le 4 avril.

12) Bureau des élections

Le conseil établit les permanences du 1^{er} et 2^{ème} tour des élections présidentielles (23 avril et 7 mai). Les horaires d'ouverture du bureau de vote étant 8h-19h, les permanences à assurer seront de 8h à 13h le matin et de 13h à 19h l'après-midi.

13) Questions et communications diverses

- Le conseil donne son accord pour l'achat d'un camion benne d'occasion, Ford Transit pour un montant de 6 500 € TTC.
- Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Jacquet pour la pose d'un nouveau carrelage dans le hall de la salle des fêtes et la pose de faïences dans les sanitaires de l'annexe.
- Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Danièle pour la peinture et la pose de plaque de plâtre dans les sanitaires de l'annexe pour un montant de 757 € TTC.
- Le conseil prend connaissance de l'achat d'un frigo pour la scène de la salle des fêtes et d'un micro onde pour équiper l'annexe.
- Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Tissot pour la rénovation des abat-sons de l'église.
- Les travaux d'installation de la rampe d'accès à la bibliothèque ont débuté.
- Le conseil est informé de l'approbation des modifications du PLU de la commune de Polliat.
- Le conseil prend connaissance de l'utilisation de la buanderie du restaurant scolaire par l'association pour qu'elle puisse y installer un lave linge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.